Image not found or type unknown

Non respect de la vie privée suite à un article de presse

Par **le bleu**, le **06/10/2011** à **22:31**

Bonsoir, il y a quelques temps j'ai trouvé dans un champs voisin un véritable arsenal: grenades, explosifs,dynamites , munitions, détonateurs et autres.. bref, j'en informe la police, celle ci arrive rapidement accompagnée des pompiers, démineurs Etc... Puis se présente rapidement à mon domicile une journaliste qui me pose quelques questions. Le lendemain ainsi que le sur lendemain apparaît un article de presse poussé par une large diffusion mentionnant:" mon prénom, ma rue, mon entreprise, le nombre d'enfant que j'ai ." Alors j'aurai voulu savoir si dans ce cas il y a atteinte à la vie privée.
Merci.
Cordialement

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **23:01**

Vous avez donc répondu aux questions concernant votre vie privée ?
Dans tous les cas, il n'y a pas votre nom, il n'y a pas de photo prise à votre insu, je ne vois pas l'atteinte à la vie privée

Par **le bleu**, le **06/10/2011** à **23:35**

Bonsoir, ma maison se situe dans une zone agricole sur 30 hectares il y a 3 maisons ,la voie mentionné dans les articles traverse ces 30 hectares, le nom de mon entreprise à également été donné et il se trouve qu'il peut m'arrivé de garé un véhicule mentionnant le nom de mon entreprise. De plus mon prénom a été donné et a ce jour personne sait d'ou proviennent ces armes, a qui appartiennent elles, sont ils morts, y a t'il encore des vivants, je pense que sachant ces éléments il est très facile de me retrouvé. Je précise également que je travail dans un lieu ou je suis tenu par le secret professionnel, et ou la discrétion est un atout majeur. Je précise également que j'avais demandé a cette journaliste de ne rien mentionné surtout ces informations là et d'englober tous ces éléments avec un simple :" Un riverin de telle ville " par exemple à trouvé... chose qui a été fait d'ailleurs par un autre journal. Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés